

14ème législature

Question N° : 100808	De Mme Gilda Hobert (Radical, républicain, démocrate et progressiste - Rhône)		Question écrite
Ministère interrogé > Familles, enfance et droits des femmes		Ministère attributaire > Solidarités et santé	
Rubrique >politique sociale	Tête d'analyse >protection	Analyse > personnes prostituées. accompagnement. perspectives.	
Question publiée au JO le : 22/11/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de signalement : 07/02/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)			

Texte de la question

Mme Gilda Hobert attire l'attention de Mme la ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes sur le volet social et sanitaire de la loi du 13 avril 2016. La loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, devait être complétée par un effort de l'État pour soutenir un accompagnement spécialisé, un meilleur accès au droit et des programmes de réduction des risques. Devant le danger pour les travailleurs-euses du sexe de faire face à un accroissement de l'isolement, des violences et des exigences de la part de clients, des moyens financiers sont nécessaires à leur protection. Les associations qui conduisent des actions pour accompagner les personnes fragilisées s'inquiètent d'un budget qu'elles jugent insuffisant pour organiser un volet sanitaire efficace. De plus, elles sont souvent démunies car elles ne savent comment, ni par qui, sont attribués les fonds mobilisables parmi ceux de « l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués ». Par conséquent, elle lui demande quels seront les moyens alloués pour garantir l'efficacité des volets sociaux et sanitaires de la réforme et quelle communication sera faite sur le sujet.